

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 12 - 04

Séance du 22 décembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

EXERCICE 2021

BUDGET DE LA COMMUNE

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Municipaux : Madame Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame SAMAT

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201222-DEL20201204-DE
Date de télétransmission : 11/01/2021
Date de réception préfecture : 11/01/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions susceptibles d'être attribuées en 2021, dans le cadre du nouveau dispositif présenté aux associations, le montant des subventions tenant compte de deux critères essentiels à savoir le caractère d'intérêt général des activités ainsi que l'encadrement de la jeunesse.

Le tableau ci-dessous précise le montant de la subvention monétaire attribuée ainsi que les avantages en nature consentis aux associations (prêt de locaux, de salles, de matériel...).

Association	Subvention en nature	Subvention monétaire (compte 6574)	TOTAL
Accueil villes françaises	10 890,00		10 890,00
Association Gymnastique Volontaire (AGV)	17 380,00		17 380,00
Aïkido	3 135,00		3 135,00
Amicale des Donneurs de Sang	616,00	300,00	916,00
Amicale des Rapatriés	1 980,00	2 630,00	4 610,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers		200,00	200,00
Amicale Lec'Copains	5 610,00		5 610,00
Amis du Musée de Tauroentum	19 000,00	6 000,00	25 000,00
Anabelle danses	3 850,00		3 850,00
Arts et Jeux Culturels Saint-Cyriens	14 740,00		14 740,00
Association Education Musicale		500,00	500,00
Association Sportive Saint-Cyrienne	11 000,00	40 000,00	51 000,00
Associations des Chasseurs Propriétaires		1 500,00	1 500,00
Banque alimentaire		300,00	300,00
Bodyself control	3 960,00		3 960,00
Boule Tranquille	3 500,00	800,00	4 300,00
Boutis et Patchwork	3 520,00		3 520,00
CIQ des Lecques	220,00		220,00
CIQ Quartier de la Gare	2 200,00		2 200,00
Chœurs Ililanga	1 815,00		1 815,00
Club Bridge et Echecs	14 256,00		14 256,00
Club Culturel	2 915,00		2 915,00
Club Questions pour un Champion	2 904,00		2 904,00
Les collègues	1 100,00		1 100,00
Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer	4 928,00	7 625,00	12 553,00
Comité Départemental du Concours de la Résistance et Déportation		75,00	75,00
Compagnons des Arts	3 300,00		3 300,00
La Croix Blanche	3 000,00		3 000,00
Le Ludus	2 640,00		2 640,00
DALHAE Académie de Taekwondo	3 795,00		3 795,00
Dansons à Saint Cyr sur Mer	8 800,00		8 800,00
Don Bosco contrat associatif		24 750,00	24 750,00
Etoile Cycliste		1 000,00	1 000,00
Football Club Saint Cyr (FCSC)	550,00		550,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en	550,00	735,00	1 285,00

Algérie (FNACA)			
Foyer socio-éducatif du Collège		1 500,00	1 500,00
Gassaie	330,00		330,00
Toulon-Saint-Cyr Handball	8 580,00	50 000,00	58 580,00
Happy day	1 540,00		1 540,00
Hatha yoga	5 940,00		5 940,00
HOC sports de balle, Handball et Athlétisme	1 980,00		1 980,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	308,00	850,00	1 158,00
Judo Club Saint-Cyrien	8 250,00	3 050,00	11 300,00
Kempo Boxing	5 280,00	2 300,00	7 580,00
Kung Fu	1 320,00		1 320,00
LEC Energie Club	3 600,00		3 600,00
Ligue Cancer		850,00	850,00
Osawa karate	1 815,00		1 815,00
Paquito	770,00		770,00
Pause cartable	4 840,00		4 840,00
Petits Lutins	1 925,00	500,00	2 425,00
Pitchouns	1 760,00		1 760,00
Place boxing	2 156,00		2 156,00
Progrès Musical	924,00	4 360,00	5 284,00
Protection animale « Les Etoiles de Bahia »		6 000,00	6 000,00
RPT Rassemblement Transition	440,00		440,00
Saint Cyr Bandol Sanary Athlétisme	1 980,00	1 500,00	3 480,00
Saint Cyr Basket Club	9 086,00	4 000,00	13 086,00
Saint Cyr Hand Ball	616,00		616,00
Saint Cyr environnement	275,00		275,00
Ski Club Saint-Cyrien	462,00		462,00
Société Nautique des Lecques	36 000,00	4 710,00	40 710,00
La Solidaire	5 000,00		5 000,00
Souvenir Français	154,00	1 355,00	1 509,00
Tai chi	616,00		616,00
Tennis Club St Cyrien		4 600,00	4 600,00
Union des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (U.A.A.C.V.G)	332,00	2 200,00	2 532,00
Vins de Bandol	150,00		150,00
TOTAL Compte 65 74	258 583,00	174 190,00	432 773,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution des subventions susceptibles d'être attribuées en 2021 telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus.

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la Commune, pour l'exercice 2021 qui s'est tenu lors de la séance du 24 novembre 2020,

Les Conseillers Municipaux appartenant au Conseil d'Administration de certaines Associations ne participent pas au vote. Ainsi s'agissant des associations listées ci-dessous, le scrutin donne les résultats suivants :

Association sportive Saint-Cyrienne :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Astrid MANOUKIAN)

Club culturel :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI)

Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer :

31 voix POUR

2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Madame Christine ORSINI, Monsieur Louis FERRARA)

Judo club Saint-Cyrien :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD))

Saint-Cyr environnement :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Anne-Laure BEAUDOIN)

Tennis Club Saint-Cyrien :

32 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Yannick GUEGUEN)

Pour les autres Associations, le Conseil Municipal, après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent, et à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000€ ;

Dit que la dépense d'un montant global de **174 190 €** sera prélevée sur le compte 6574-Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Primitif de la Commune, exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY